



LE 17 AOÛT 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 17 août 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présent : M. Roch Lemieux, greffier-adjoint, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

4464-170809 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

- . Permis et certificat juillet 2009
- . Indicateurs de gestion 2008
- . Rapport budgétaire juin 2008
- . Rapport budgétaire juillet 2008

4465-170809 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION #4437-060709**
ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE
LAMPES DE RUES – DÉVELOPPEMENTS PIGNON-SUR-MONT,
AVALANCHE, DE LA CRÊTE ET BOUL. BÉLANGER

Considérant la résolution #4437-060709 adoptée le 6 juillet 2009 ;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme a revu son prix à la baisse, soit au montant de 92 600 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la compagnie Westburne pour un montant 92 600 \$ plus taxes.

4466-170809 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION #4438-060709**

Considérant la résolution adoptée le 6 juillet 2009 ;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'abroger la résolution 4438-060709 adoptée le 6 juillet 2009 et ayant fait l'objet du veto du maire.

4467-170809 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION #4439-060709**

Considérant la résolution adoptée le 6 juillet 2009 ;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'abroger la résolution 4439-060709 adoptée le 6 juillet 2009 et ayant fait l'objet du veto du maire.

4468-170809 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2009**

Il est proposé par Monsieur Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

4469-170809 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUILLET 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

4470-170809 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2009**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le Greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

4471-170809 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 901136 à 901198	110 388,39 \$
Numéros 901199 à 901258	4 050,00 \$
Numéros 901259 à 901263	32 559,05 \$
Numéros 901264 à 901343	335 583,37 \$
Numéros 901344 à 901401	78 880,93 \$
Numéros 901402 à 901439	75 941,49 \$
Numéros 901440 à 901440	19 884,50 \$
Numéros 901441 à 901470	67 079,43 \$
Numéros 901471 à 901473	8 078,26 \$
Numéros 901474 à 901506	21 262,49 \$

4472-170809 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE PAVAGE DE RUES (DÉVELOPPEMENTS DE LA SEIGNEURIE PHASE III ET DE LA CROIX PHASE III)**

Considérant l'appel d'offres publiques de juillet 2009 pour le pavage de rues dans les Développements de la Seigneurie Phase III, de la Croix Phase III et l'Avenue Royale;

Considérant les soumissions reçues (incluant les taxes) de :

Pavage U.C.P.:	308 202,93 \$
Inter-Cité Construction Ltée:	278 490,84 \$
Pavage Inter-Rive inc.:	300 814,13 \$
Les Entreprises P.E.B.:	324 312,45 \$
Construction P.E. Pageau:	302 223,94 \$
Pavage Roland Fortier:	278 818,46 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à «Inter-Cité Construction Ltée» au montant de 278 490,84 \$ incluant les taxes applicables. Une partie de ce montant sera payable à même le règlement d'emprunt numéro 1104, soit les travaux concernant les nouveaux développements.

4473-170809 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1112-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no 1112-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour ajouter dans la zone 34-H la catégorie d'usage « Équipements municipaux (Pa5).* »

4474-170809 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1114 (interdiction stationnement aréna)**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1114 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant le chemin et la sécurité routière dans la municipalité pour interdire le stationnement sur le terrain de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré à certaines périodes de la journée et de spécifier que le stationnement est réservé exclusivement aux usagers de l'aréna.* »

ADOPTION RÈGLEMENT NO 1116 (Interdiction véhicule lourd rue Simard)

Reporté.

4475-170809 **CESSION BARRAGE RIVIÈRE-AU-CHIEN – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à la cession du barrage situé à la Rivière-au-chien.

4476-170809 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX PHASE I**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire relativement au développement du domaine de l'Avalanche – Phase 1.

4477-170809 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX PHASE 2**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'entériner le certificat de réception provisoire relativement au développement du domaine de l'Avalanche – Phase 2 signé par M. Roch Lemieux le 17 juillet 2009.

4478-170809 **DÉVELOPPEMENT SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – PHASE 3 - CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de

réception provisoire partielle des ouvrages au Développement de la Seigneurie de Beaulieu – Phase 3.

4479-170809 **CLUB DE KAYAK CÔTE-DE-BEAULIEU**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre de commandite pour la finale régionale des jeux du Québec qui se tiendra les 25 et 26 juillet à Beaulieu.

4480-170809 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (OUELLET)**

Attendu que M. Rino Ouellet a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet de développement domiciliaire « Pignons-sur-Mont »;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans en regard des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4481-170809 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 1118**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement No 1118 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour :

- créer une nouvelle zone à même la zone 37-H et y spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation;
- Réduire la densité d'habitation maximale (logement/hectare dans la zone 37-H;

4482-170809 **HYDRO-QUÉBEC – ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER**

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaufort accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

QUE la Ville de Beaufort soumet le projet "Réfection de la surface des terrains de tennis";

QUE la Ville de Beaufort désigne Madame Sabrina Laroche, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la Ville de Beaufort autorise Monsieur Roch Lemieux à signer pour et au nom de la Ville tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Monsieur Roch Lemieux la Ville autorise Madame Johanne Gagnon à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Ville tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Beaufort soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet "Réfection de la surface des terrains de tennis".

4483-170809 **DÉMISSION DE M. YVAN LAROCHE – SIÈGE NO 2**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Yvan Larouche à titre de conseiller municipal au siège no 2 et de laisser le poste vacant jusqu'à l'élection du 1^{er} novembre 2009.

Les membres du Conseil municipal remercient Monsieur Larouche pour ses années de service. Monsieur Larouche a été conseiller municipal de novembre 2003 à août 2009.

4484-170809 **CROISIÈRE MICHEL SARRAZIN (CARON & GUAY)**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser Jean-Robert Fortin à participer à l'activité du 8 septembre 2009 au coût de 280,00 \$ dans le cadre d'une campagne de financement pour la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin et d'autoriser les dépenses inhérentes.

4485-170809 **CONDUITE PLUVIAL ROUTE 138 - AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Monsieur François Brind'amour, ing. de la firme BRP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche d'autoriser le paiement du 2e décompte pour la conduite pluviale au montant de 19 958,10 \$. Ce montant sera financé par le règlement 1091.

4486-170809 **ACHAT DE 3 VÉLOS DE SPINNING**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert-Fortin et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 3 vélos de spinning au montant de 650 \$ plus les taxes par vélo.

4487-170809 **AMENDEMENT DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT 1064**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande que l'article 8 du règlement 1064 soit amendé afin de tenir compte du terme de la subvention en relation avec ledit règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 8 du règlement 1064 soit:

" Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement".

4488-170809 **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #15**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Monsieur Michel Cossette, ing. de BRP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard d'autoriser le paiement du décompte progressif #15 concernant la mise aux normes de l'eau potable au montant de 305 179,42 \$ à même le règlement d'emprunt 1064.

4489-170809 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 1064, 1091, 1103 ET 1104 AU MONTANT DE 746 700 \$**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Mont-Sainte-Anne pour son emprunt de 746 700 \$ par billets en vertu des règlements numéros 1064, 1091, 1103 et 1104, au prix de 100,00000 et échéant en série 5 ans comme suit :

47 500 \$	3,71000%	25 août 2010
49 600 \$	3,71000%	25 août 2011
51 500 \$	3,71000%	25 août 2012
53 800 \$	3,71000%	25 août 2013
544 300 \$	3,71000%	25 août 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré.

4490-170809 **MODALITÉS DE L’ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 1064, 1091, 1103 ET 1104 AU MONTANT DE 746 700 \$**

ATTENDU QUE, la Ville de Beupré se propose d'emprunter par billets un montant de 746 700 \$ en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun:

Règlement No 1064 INFRA QUÉ-MUN	260 000 \$
Règlement No 1064	284 000 \$
Règlement No 1091	61 000 \$
Règlement No 1103	134 000 \$
Règlement No 1104	7 700 \$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d’emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 25 août 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2010	47 500 \$
2011	49 600 \$
2012	51 500 \$
2013	53 800 \$
2014	56 000 \$
2014	488 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beupré doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 août 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés précédemment chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt;

4491-170809 **REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2010-2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur municipal demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2010, 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement, conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le Conseil municipal avise le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du report au plus tard au 1er novembre 2009, de la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation municipale de la Ville de Beauré suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AVIS DE MOTION (Règlement numéro 1112)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour ajouter dans la zone 34-H la catégorie d'usage « *Équipements municipaux (Pa5)*. »

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

4492-170809 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 25.

Henri Cloutier
Maire

Roch Lemieux, greffier-adjoint